

# Conseil communal de Lausanne

**Initiative :** interpellation urgente

**Titre :** **Signalements pour abus sexuels dans les crèches et parascolaires en Romandie, quel dispositif à Lausanne ?**

**Initiant-e(-s) :** Virginie Zürcher

L'interpellation porte sur un sujet d'une enquête récente de la RTS et plus particulièrement de Mise au Point du dimanche 24 mai 2026 révélant que 22 cas d'abus sexuels avaient été signalés en cinq ans dans des crèches romandes.

Ces derniers mois, la France est secouée par de nombreuses affaires d'agressions sexuels sur des enfants dans le périscolaire, un procès à l'encontre d'un animateur accusé d'avoir fait subir de tels actes sur des enfants a débuté la semaine passée et alimente à juste titre la colère des parents des victimes et la sensation de défaillances intolérable d'un système ne permettant pas de protéger ces enfants.

S'en suivait l'enquête de Mise au point diffusée le 24 mai, évoquant un cas similaire dans le canton de Bern. L'enquête montre comme il a été possible pour un éducateur de sévir dans deux institutions de deux cantons différents bien qu'ayant été déjà signalé une fois pour des faits similaires. Ce même reportage établissait de même que la Romandie n'est évidemment pas épargnée non plus par cette question. Sur ces cinq dernières années, 22 cas de suspicions d'abus sexuels auraient été signalés sans qu'il soit précisés les noms des établissements concernés ni la suite donnée à ces signalements

Si l'on peut comprendre ce point pour ne pas alimenter la suspicion envers des institutions majoritairement irréprochables et dont les professionnel-les exercent avec le plus grand des sérieux ; il est néanmoins compréhensible que cette actualité déclenche des inquiétudes de la part des parents, lesquels pour la plupart déposent leurs enfants en faisant toute confiance envers ces établissements.

Plus largement, la question de l'identification et du signalement des suspicions ou maltraitances envers des mineurs doit être traitée. Quelles soient commises par des membres internes ou externes à la structure. Il est ainsi légitime de se demander si les procédures actuelles des structures d'accueil permettent aux professionnel-les qui interviennent auprès des enfants, d'identifier les signes d'abus ou de maltraitance, d'en référer à leur hiérarchie et de se demander aussi comment cette dernière est formée au traitement de ces éléments.

Enfin, si la question de la protection des enfants contre ce type d'abus n'est bien sûr pas nouvelle, elle est néanmoins portée aujourd'hui différemment par une partie des sciences humaines et vient interroger les différents systèmes de domination à l'œuvre dans notre société. De plus, l'enquête montre que les réponses judiciaires sont considérées comme faibles face à l'ampleur des faits, comme souvent d'ailleurs face à toutes formes de violences sexuelles.

Ainsi face à l'ampleur du problème et des interrogations soulevées par ces situations,

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

# Conseil communal de Lausanne

---

1. Quelles actions spécifiques sont mises en place par la Ville de Lausanne pour prévenir les abus commis au sein des structures d'accueil du réseau-L et du parascolaire ?
  2. Un protocole d'identification et de signalement des enfants victimes d'abus ou de maltraitance (commis à l'interne ou non) existe-t-il au sein des structures du réseau-L et du parascolaire ?
  3. Les crèches du réseau-L et accueils parascolaires de Lausanne font-ils l'objet de contrôles réguliers quant à l'existence de concepts de protection spécifiques face aux abus sexuels et pédocriminels ?
  4. Un extrait spécial du casier judiciaire est-il systématiquement demandé à l'engagement du personnel éducatif de ces institutions et établissements ?
  5. Existe-t-il des contrôles effectués dans les institutions privées établies sur le territoire municipal ?
  6. Quel encadrement est prévu pour le personnel éducatif pour recueillir les suspicions et signalements ?
  7. En cas de signalements de la part de parents ou de collègues dans ces institutions, quelle est la procédure usuelle appliquée ?
  8. Sur les 22 signalements romands cités par la RTS, combien sont arrivés à Lausanne ?
- 

Lausanne, le 8 juin 2026  
ZÜRCHER

Mme Virginie



Signataire(s) :

*Flore Cousin*

*Mariajoza & Toffen*



*DANI LOUIS*

*Archie Devallois Dibali*

*Delin*



*Samsou Yemou*

